



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 2 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 34
Date de convocation : 27 mai 2020
Date de publication : 8 juin 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

20.02.06.18

Objet

Maintien des postes de
collaborateurs de cabinet

Secrétaire de séance

M. Mathieu BERTHAUD

Rapporteur

Monsieur le Maire

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Jean-Pascal FICHÈRE à Monsieur le Maire
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Isabelle MANGIN

Conformément à l'article 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et dans le cadre du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, Monsieur le Maire souhaite prolonger les missions des collaborateurs de cabinet actuellement en poste.

Par délibérations n° 14.18.04.9 du 18 avril 2014 et n° 17.17.07.82 du 17 juillet 2017, deux postes de collaborateurs ont été créés, qu'il convient donc de maintenir.

Le Maire précise que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, M. Mohamed MBITEL ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** le maintien des deux postes de collaborateurs de cabinet,
- **DÉCIDE D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des deux agents nommés dans ces emplois au chapitre 012 du Budget de la Collectivité.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

Fait à Dole, le 2 juin 2020
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

